



Réformes orthographiques et chocs idéologico-culturels : vers l'émergence d'une Académie africaine de la langue française

Basile Difouo

E.N.S., Université de Maroua, Cameroun

basiledif@gmail.com

<https://orcid.org/0009-0003-4481-4401>

Reçu le 27-02-2024 / Évalué le 12-03-2024 / Accepté le 15-05-2024

Résumé

La vitalité de la langue française dans le monde est de plus en plus garantie par l'espace et les outils numériques. Avec pour prétexte une publication sur *Facebook* relative à la réforme des pronoms de la troisième personne à portée inclusive, le présent article examine les attitudes des locuteurs africains sur divers plans. Les analyses ont pour soubassement la théorie des représentations sociales (Moscovici). Si l'idée de réviser la langue française ne pose pas en soi de problème majeur dans la mesure où toute langue vivante se régénère par sa propre dynamique, il se trouve, en revanche, que la raison de la révision, sur plusieurs points, peut ne pas arranger tous les locuteurs. Le rejet de la réforme, en premier lieu, s'explique par l'incompatibilité socioculturelle et idéologique entre les deux communautés concernées. En second lieu, le rejet se base sur la difficile faisabilité du projet, compte tenu de l'importante série de contraintes à générer et, donc, des réformes parallèles. Ce deuxième facteur engendre le renforcement du caractère hermétique du code, et le désintéressement des potentiels locuteurs. Tout cela donne lieu à la problématique d'un affranchissement linguistique, à l'appel pour la mise sur pied d'une Académie régionale du français.

Mots-clés : médias, orthographe, réformes, culture, identité

Spelling reforms and ideological/cultural shocks: towards the emergence of an African Academy of the French language

Abstract

The vitality of the French language in the world is increasingly guaranteed by the digital space and tools. This article, through a publication on Facebook relating to the reform of the third person personal pronouns with an inclusive scope, examines the attitudes of african speakers on the cultural, ideological and scientific levels. The analyzes are based on the social representations (Moscovici) as framework. If the idea of revising the French language does not in itself pose a major problem given that every living language regenerates itself through its own dynamics, it turns out, on the other hand, that the

reason of the revision, on several points, does not suit certain observers. The rejection of the reform, first of all, can be explained by the sociocultural and ideological incompatibility between the two communities concerned. The second reason is based on the difficult feasibility of the project, taking into account the large number of constraints to be generated and, therefore, parallel reforms. This second factor generates another one, the strengthening of the hermetic character of the code, and the possible desinterest of potential speakers. All this gives rise to the problem of linguistic emancipation, to the necessity to establish a regional French Academy, sooner or later.

Keywords : media, spelling, reforms, culture, identity

Introduction

La double contrainte temporelle et spatiale, immanente, impose aux langues vivantes une évolution quasi inéluctable. L'orthographe de certains mots connaît permanemment des réformes qui permettent non seulement de se défaire de certaines ambiguïtés et/ou complexités mais participent aussi du phénomène d'inclusion. Ce dernier facteur est d'ailleurs source de conflits dans certains contextes, avec pour prétexte la marginalisation des catégories sociales englobées. L'un des cas les plus palpables et sensibles concerne, évidemment, la féminisation des noms. En dehors des réformes orthographiques classiques et formellement actées par l'Académie française depuis le 17^e siècle, il existe des innovations plus considérables qui émanent des Français dits régionaux, et qui s'imposent dans les pratiques langagières sans nécessiter de manière absolue l'approbation de quelque instance. Bien plus, d'autres réformes sont portées/imposées subtilement par les lexicographes qui profitent de leur aura. Sans surprise, il arrive que ces différentes manœuvres soient mal reçues/perçues par l'ensemble ou une partie des locuteurs. En effet, l'intégration des pratiques nouvelles nécessite la prise en compte de nombreux autres paramètres. Il s'agit, outre la simple norme grammaticale, d'impliquer, dans la mesure du possible, les exigences communicationnelles de divers groupes de locuteurs dépendamment de leurs contextes respectifs pour le cas des langues bénéficiant d'un certain éparpillement géographique. C'est également le lieu d'intégrer les idéologies et schèmes socioculturels propres à chaque groupe. Au vu de tout ce qui précède, nous avons jugé important d'aborder la thématique des représentations vis-à-vis des révisions lexico-

orthographiques chez les locuteurs africains à l'aune des outils et espaces numériques. Et c'est ainsi que le pronom *iel* et ses assimilés, censés désigner les personnes qui se sentent marginalisées par l'emploi des pronoms classiques de la troisième personne, ont fait l'objet d'un vif débat.

1. Contexte, théorie et méthode

La réforme ou, mieux, le projet de réforme des pronoms personnels ne date pas d'aujourd'hui (2023). On en trouve dans les prémices, à la fin du 19^e siècle, dans un article de Paris (1894) intitulé « Le pronom neutre de la 3^e personne en français ». Au cours du 20^e siècle, de nombreux autres travaux et dictionnaires dont *le Robert* y ont apporté des bribes de contributions. La crise du genre humain (particulièrement manifeste entre la fin du 20^e et le début du 21^e siècle) semble avoir amplifié l'intérêt des uns et des autres à ce sujet. Depuis lors, ledit pronom et certaines de ses variantes ne cessent de s'illustrer dans plusieurs autres dictionnaires, y compris les versions numériques conçues pour les terminaux électroniques. Le même phénomène, longtemps passé inaperçu dans la plupart des pays africains, a surgi dans les lieux de débats (espaces physiques et virtuels) comme par enchantement au cours du mois de novembre 2022, pour disparaître aussitôt, à l'image de tous les phénomènes relevant des réseaux sociaux (le *buzz*, pour employer le vocabulaire consacré). En dépit de ce caractère éphémère, le sujet a alimenté abondamment les débats pendant une quinzaine de jours. Les internautes n'ont pu s'empêcher d'associer cette problématique *a priori* d'ordre grammatical/ linguistique à un choix idéologique que l'Occident voudrait imposer à l'Afrique. En sorte que, finalement, on observe une double revendication autour de cette idée de réforme : en amont, la minorité sexuelle qui la revendique se dit victime de marginalisation tandis que la communauté francophone d'Afrique, en aval, s'indigne d'une assimilation culturelle à travers la langue. Il se pose alors, à la fois, un problème d'inclusion sociale, de réforme linguistique (de science/ grammaire) et d'acculturation. Le présent projet a pour prétexte une publication de l'écrivain et critique littéraire camerounais Yaouba Kahlom sur sa page *Facebook* (suivie par environ 80 000 profils), intitulée « Petit

point sur le nouveau pronom “iel/iels” qui défraye la chronique¹ ». En voici un extrait :

1. *Définition : Entendez par « iel » un pronom neutre inclusif de la troisième personne, issu d’une grammaire dite inclusive. Il s’utilise en français à la place de « il » ou de « elle », soit pour désigner une personne dont on ne connaît pas le genre, soit pour désigner une personne non binaire (qui ne se considère ni comme un homme, ni comme une femme). Même si ce pronom existe depuis le tout début des années 2010, il semble que ce soit en 2013 qu’il a commencé à se diffuser.*

2. *Les variantes de « iel » : Le pronom « iel » a été formé en mélangeant « il » et « elle ». Pour cette raison, certaines personnes non binaires le refusent et utilisent d’autres pronoms. Il en existe beaucoup : ul, ulle, ol, olle, ael, aelle, ille, im, comme sujets ; et pour remplacer « lui » et « elle » on a « ellui » et « soi » au singulier et « elleux » et « euxes (prononcé « euz ») au pluriel. Il est difficile à l’heure actuelle de dire si, parmi tous ces pronoms inclusifs, l’un va s’imposer... Le choix du pronom appartient à la personne désignée...*

3. *L’accord de « iel » : Il existe deux façons d’accorder avec « iel » : le neutre grammatical et l’inclusif. La différence entre les deux est subtile et n’est pas appliquée par tout le monde. Le neutre grammatical se pose comme un troisième genre, ni masculin, ni féminin. En français, il se traduit notamment par l’utilisation d’adjectifs épiciques...*

4. *L’écriture inclusive est critiquée pour diverses raisons : à cause de cette hétérogénéité des usages, ou bien du fait que la forme du féminin est tronquée, ou encore parce que c’est difficile à oraliser, parce que c’est difficile à lire, parce que c’est sous-tendu par une idéologie qui ne fait pas l’unanimité.*

Le texte de Yaouba Kalhom, publié le 19 novembre 2022, est assorti de quelques questions suscitant les interactions, les échanges d’avis sur le sujet entre les membres de sa page : « Êtes-vous pour ou contre l’introduction de ce pronom dans la langue française ? Pourquoi ? ». En un mois, ladite publication a fait l’objet de sept cent quatre-vingt-dix-neuf commentaires, de cent dix-huit mentions « j’aime » et d’une centaine de partages.

En matière d’exploitation et d’analyse des données, nous avons, dans un premier temps, recensé la totalité des répliques et interactions sous cette publication. Ensuite, nous nous sommes focalisés sur les répliques dégageant implicitement ou explicitement un certain imaginaire vis-à-vis de la langue française et de la réforme en question. Pendant les semaines

¹ <https://www.facebook.com/yaoubakahlomofficiel> [consulté le 20 février 2024].

d'observation et de suivi de la publication, les données du corpus, ainsi recueillies, ont été transcrites, triées et classées sur la base des affinités préalablement définies, puis exploitées conséquemment. Une exploitation assortie de données statistiques a ainsi permis de mettre en évidence le degré de représentativité de chaque phénomène ciblé et étudié comme indiqué ci-dessous. Par ailleurs, sur la base des représentations sociales, il était question de prendre appui sur les idées émises vis-à-vis des langues et cultures en milieu social pour en estimer les implications directes ou indirectes. Moscovici (1984 : 10-11) considère ce type de représentations comme un système de valeurs, un ensemble de notions et de pratiques dotées d'une double vocation : « instaurer un ordre qui donne aux individus la possibilité de s'orienter dans l'environnement social, matériel et de le dominer », d'une part et, d'autre part, « assurer la communication entre les membres d'une communauté ». Dans un cas comme dans l'autre, ces représentations tiennent lieu d'interprétation et confèrent des significations, lesquelles résultent d'une activité qui en fait des constructions et des expressions émanant du sujet (Jodelet, 1989). D'une manière ou d'une autre, l'approche fera ressortir différentes fonctions. Les représentations qui émanent du discours d'une communauté de locuteurs sont susceptibles de remplir quatre fonctions majeures : la fonction du savoir qui permet de comprendre et d'expliquer la réalité ; la fonction identitaire qui permet de définir l'identité et la spécificité du groupe ; la fonction d'orientation pour guider les comportements et les pratiques ; et la fonction justificatrice dont le but est de justifier les prises de position et les comportements (Abric, 1994 : 15-18).

Les analyses ont donc permis de dégager quelques (hypo)thèses plus ou moins crédibles, articulées autour de quatre axes : le rejet de l'innovation sur la base d'une incompatibilité idéologique et culturelle (41.5 % des occurrences) ; le rejet sur les bases scientifiques (25.4 %) ; la crainte de freiner l'élan des potentiels nouveaux locuteurs (17.6 %) et, en filigrane, une sorte de revendication d'une Académie africaine de la langue française (15.5 %). Il s'en dégage, pour dire le moins, que les représentations sont révélatrices du subconscient des locuteurs, du délicat lien qu'ils

entretiennent en contexte avec le français, mettant indubitablement en exergue le rapport entre les deux entités et les langues locales.

2. Rejet de la réforme sur les bases idéologiques et culturelles

La problématique de l'inclusion n'est guère récente. La féminisation des noms (et davantage ceux relatifs aux différentes professions) a longtemps fait l'objet de multiples débats, aussi bien dans les milieux informels qu'au sein des cercles académiques. Si la nécessité de prendre en compte le plus d'entités possibles en toutes circonstances (y compris dans les actes de discours et à travers les codes et signes linguistiques) relève d'un phénomène relativement sain, il se trouve que les voies et moyens parfois mis en branle pour y parvenir peuvent, dans certains contextes, entraîner des actions à effet inverse. Aussi arrive-t-il que les 'activistes' au cœur des revendications portant sur les questions d'inclusion parviennent, quelquefois, sans forcément s'en rendre compte, à promouvoir ce qu'ils condamnent, tellement il y a fixation sur la quête de l'inclusion.

Par ailleurs, sur le plan linguistique, les réformes voulues, étant donné qu'elles entrent dans le cadre de la dynamique de la langue, impliquent inéluctablement les questions extralinguistiques. Elles ébranlent les locuteurs, et parfois les Nations entières : « l'orthographe sera le seul domaine linguistique où l'État (la France) aura tenté de légiférer, malgré des débordements par confusion sur le domaine de la syntaxe dans le cadre des arrêtés de tolérances orthographiques » (Caput, 1991 : 59). De petit ou de grande ampleur, aucune réforme ne saurait donc passer inaperçue. Aussi, les mouvements linguistiques, tout comme l'enseignement des langues, riment avec cultures, us, et habitudes, la langue étant le premier véhicule de toute culture. Les deux entités sont si étroitement liées qu'il est difficile d'aborder l'une sans faire allusion à l'autre, et vice versa. Une langue qui s'évade hors de son socle d'existence (son fief) pour conquérir de nouveaux espaces embrasse aussitôt les nouvelles réalités, s'impose à elle-même de nouvelles orientations et se prépare à des concessions sur divers plans. Si les premiers aspects qui sont affectés sont connus (lexique, syntaxe,

morphologie..., à travers divers procédés), d'autres le sont moins. C'est le cas des chocs idéologiques, de la rencontre des valeurs et, surtout de l'incompatibilité entre certains choix idéologiques propres aux différents peuples impliqués par les mouvements linguistiques. Or, en matière d'us et de coutumes, le principe le plus basique est fondé sur la différence, la relativité, voire la tolérance, étant donné que ce qui constitue une valeur pour l'un peut, tout simplement, être pris pour une anti valeur chez l'autre, sans que cela n'émeuve outre mesure. C'est sans doute ce qui explique la quasi-totalité des répliques ci-dessous, suite à la publication de sieur Kalhom. La problématique de genre (pris comme sexe), remise en question dans un milieu car admise comme telle, induit dans l'autre un tôle. À terme, les uns assimilent le fait d'envisager une réforme linguistique à ce propos à un projet de conquête idéologique mal voilé.

a. Traoré : *Je suis contre ce pronom parce qu'il favorise l'homosexualité, chose que j'aime pas du tout. D'ailleurs, je ne pense même pas même pas si je vais l'utiliser un jour...*

b. Tsama : *Il n'a pas de sens. Tout ça pour la promotion de l'homosexualité !*

>> Fegue : *Je partage ton avis et condamne fermement ce néologisme. Molière serait certainement de notre côté.*

>> Tanga : *En vrai. Les loges veulent nous imposer 'leur nouvel ordre mondial'.*

c. Diouf : *Homosexpro.*

d. Mekok : *Dégagez dis-donc !*

e. Docta : *C'est pour accomplir leur mission vis-à-vis des transgenres, on vous comprend.*

f. Quotidien : *N'importe quoi.*

g. Angelle : *Tout à fait contre, les minorités 'genre' sont sectaires et activistes. La langue française peut évoluer mais pas n'importe comment.*

h. Jules : *Ça devient autre chose.*

i. Sartre : *Je déteste ça ! Ça sent la promotion de l'homosexualité...*

j. Bama : *Quelqu'un qui ne se reconnaît ni homme ni femme est tout simplement un animal.*

L'idée de mettre à jour la langue française en l'adaptant aux nouvelles réalités qui l'entourent dans ses différents milieux ne semble pas poser problème en tant que tel, chez les locuteurs ci-dessus. Pour mieux appréhender le scepticisme vis-à-vis de la réforme orthographique proposée ou en débat dans la publication de l'auteur, il n'est pas superflu de prendre en compte l'environnement global commun et/ou spécifique aux acteurs, les habitudes culturelles multiséculaires qui sont les leurs, les valeurs sociales qui se transmettent de génération en génération dans ces milieux longtemps tenus par les lois tacites. Sans que cela ne figure forcément dans un réceptacle écrit (manuel ou autre chose de même nature), les habitudes et sociétés, par divers mécanismes, ont inculqué en l'être un ensemble de valeurs qui sont forcément contraires à certaines autres valeurs. Par opposition naturelle, ce qui n'est pas admis est plus ou moins interdit, sans autre forme de procès. En plus, du moins en l'état actuel des choses, la mondialisation aidant, le passage de l'oral à l'écrit dans la gestion de la société en Afrique au cours du 20^e siècle a entériné certaines de ces valeurs et anti valeurs dans les textes fondamentaux régissant la vie en communauté. Ainsi, dans la plupart des pays africains dont le Cameroun, la constitution et tous les textes d'ordre juridique et pénal qui l'auréolent condamnent avec fermeté les mariages et autres relations intimes entre personnes de même sexe, ne reconnaissent que deux genres humains, le mâle et la femelle, l'homme et la femme. Rappelons que la vision est toute autre dans la plupart des pays occidentaux (dont la France) où non seulement le mariage homosexuel est toléré, mais aussi, les personnes sont libres de changer de sexe (pour diverses raisons) en passant du masculin au féminin et vice versa, ou en ne se reconnaissant ni dans l'un ni dans l'autre genre. Autrement dit, d'un point de vue global, les notions de transgenre, d'homosexuel et autres LGBT ont fini par mettre en difficulté la langue française, avec la double nécessité d'inclusion et de satisfaction des locuteurs. Telle est la justification de la plupart des prises de position ci-dessus, la raison d'être de cette réticence et de la méfiance exprimée par les internautes d'origine africaine. La question d'un éventuel troisième genre humain est plus ou moins acceptée dans la sphère idéologico-culturelle occidentale tandis qu'en milieu africain, elle relève, au vu du background socioculturel, d'un sacrilège. Évidemment, ni l'un ni l'autre

peuple, dans le cadre de la présente étude, ne mérite un quelconque jugement sur ses choix. Personne n'est à blâmer pour ses choix. Le point d'achoppement, en réalité, s'explique par le fait que la langue française qui subit la réforme source d'incompréhensions est partagée par les deux communautés aux idéologies relativement opposées, du moins sur certains points. C'est ainsi qu'on observe de manière récurrente dans les répliques des internautes ci-dessus, les termes et expressions traduisant le rejet, la désappropriation, le refus : *je suis contre, je déteste, je condamne fermement...* Dans un élan radicaliste pour certains et extrémiste pour d'autres, la réticence et l'intolérance semblent avoir de l'ascendant sur la tolérance. L'un des internautes martèle d'ailleurs que quiconque ne se reconnaît ni homme ni femme n'appartient tout simplement pas à l'espèce humaine.

Il se trouve qu'à terme, les interlocuteurs/internautes sous le texte de Kalhom se montrent si méfiants que quelques-uns redoutent, à travers ce projet de réforme linguistique, un choix délibéré de l'Occident, dans le but d'imposer ses choix idéologiques au reste du monde en général, et à l'Afrique en particulier. Boyer (2003), relativement à ce type de phénomène, fait allusion à la charge dite ethno-socioculturelle de certaines attitudes linguistiques d'un groupe de locuteurs. Leur lexique ou leurs discours trahit, d'une manière ou d'une autre, une orientation idéologique ou culturelle à promouvoir ou à dénoncer, pour soi ou pour les autres. C'est la raison pour laquelle les internautes ci-dessus, à propos de la réforme, sont nombreux à parler explicitement de la promotion de l'homosexualité en contexte africain où elle est prohibée et sanctionnée par les lois. Procédant par néologisme de forme (on est bien autour d'un débat sur les réformes orthographiques et lexicales et leur nécessité !), un internaute parle d'*homosexpro* : le premier morphème, *homosex-*, revoie ainsi au substantif « homosexualité » tandis que le second, *pro-*, renvoie au terme « promotion ». L'enjeu, selon ces locuteurs, est donc géostratégique ; au-delà des questions de langue et de communication en soi. Mohamadou et Tanga renchérissent en ces termes dans un sous-dialogue :

k. Mohamadou : Je suis tout à fait *d'accord avec les messages précédents. La langue est, par ces pronoms neutres, en train, d'abord, d'enrichir l'expression des homosexuels, de favoriser leur communication ; ensuite, de faciliter les actions des personnes sournoises, malintentionnées...* Je ne vois nullement autres raisons, qui puissent amener une femme ou un homme 'normal-e', 'sain-e' à vouloir quémander une substitution pronominale dépourvue de genre comme cela. *La langue certes doit évoluer en intégrant de nouvelles notions, signes, le but étant de désigner les référentiels jadis inexistantes dans le lexique (néologismes) le tout, dans une intention à première vue positive. Mais, du point de vue de l'usage de ces pronoms nouveaux, il en est bien plus de mal que de bien.*

>> Tanga : Mohamadou, *les gars font la promotion de l'homosexualité par tous les moyens. Ils veulent normaliser cela dans notre quotidien en amenant nos consciences à l'accepter par divers stratagèmes, comme les récurrentes sextapes sur la toile entre personnes de même genre, les dessins animés pour enfants, et voilà qu'ils s'attaquent maintenant aux langues ...*

Ces deux locuteurs reconnaissent l'importance/ la nécessité de la dynamique des langues au vu des réalités nouvelles et des innovations sociales. Mais ils se joignent à leurs vis-à-vis pour dénoncer ce qu'ils considèrent comme une intention cachée, celle d'imposer à une communauté de locuteurs des habitudes qui ne cadrent guère avec leur référentiel des valeurs, avec la chaîne des actes tolérés dans leur sphère sociale. De ce point de vue, il serait plus cohérent que les dynamiques linguistiques servent les causes nobles (encore faudrait-il s'accorder, dans cet univers virtuel et multipolaire sur les plans idéologiques et culturels, sur les seuils de noblesse, d'adaptabilité et d'inacceptabilité). Cette bataille géostratégique comme indiqué plus haut se joue d'ailleurs sur plusieurs fronts, selon Tanga. Les médias constitueraient la voie la plus prisee pour mener une telle mission, à travers la mise en circulation des images et vidéos homosexuelles, et même l'insertion des scènes de telle nature dans toutes les formes de produits diffusés à la télé et dans les médias, sans même épargner les programmes de jeunesse tels que les dessins animés. Ainsi, la voie linguistique, notamment à travers les projets de réformes

orthographiques ou lexicales à l'image de celle en débat, n'en est qu'une de plus ou de trop. Cet avis sous-entend que l'Occident ne lésinerait pas sur les moyens pour atteindre cet objectif. Le projet, ainsi, serait d'inculquer dans l'inconscient des citoyens, et ce dès leur plus bas âge, l'idée de ces catégories et pratiques parallèles, en sorte que la jeune génération, sans le vouloir, se développe et grandisse avec moins de réticence vis-à-vis du phénomène. Autrement dit, ce qui constitue, pour la génération actuelle, un choc idéologico-culturel, pourrait, plus tard, être pour eux un phénomène tout à fait normal, acceptable et ordinaire. Une mutation aurait ainsi eu lieu, la théorie du complot ourdi à dessein ou de guerre géostratégique serait ainsi validée. On reconnaît ainsi que les représentations sociales relativement aux langues parlées « sont des formes de connaissances socialement élaborées, partagées, synthétiques et efficaces, dont les fonctions interprétatives et dont la lisibilité prennent corps (notamment) dans les discours, eux-mêmes sociohistoriquement ancrés » (Moore, Py, 2008 : 272).

Et, au-delà de ces prises de position majoritaires et particulièrement unanimes, il existe sous ce texte du critique littéraire des sons discordants, des internautes pour qui il y aurait de la surenchère à propos de la réforme et de ses motivations. Cette autre catégorie, bien que minoritaire, se veut relativiste. Elle n'y voit aucune mauvaise intention, aucun projet de conquête identitaire ou d'aliénation socioculturelle. Tel est le cas de Rizzo dans la réplique ci-dessous. Son opinion est totalement opposée à celle de ses prédécesseurs, que la question soit abordée sous le prisme de la linguistique ou sous l'angle des cultures et idéologies. De quoi relativiser et rééquilibrer les forces.

I. Rizzo : *C'est quoi votre problème avec l'homosexualité ? Ça ne fait aucune promotion, ça ne fait aucune promotion, ça laisse voir des choses qui existent depuis toujours mais qu'on a censuré, châtié, condamné à cause de doctrines religieuses qui veulent enfermer les gens dans des cases, les contrôler et les punir... L'homosexualité n'est pas une maladie contagieuse, rassurez-vous, vos enfants ne deviendront pas homosexuels parce qu'ils ont vu un pronom inclusif quelque part, ou des personnes*

homosexuelles dans les dessins animés... De plus, *la langue évolue avec son temps, les mœurs de son siècle ; elle n'a jamais été une institution cimentée.*

Pour ce qui est de l'approche purement linguistique, cette intervention fait observer que la problématique des réformes est inhérente à toutes les langues vivantes, que la base d'étude soit synchronique ou diachronique. Le caractère dynamique et évolutif du milieu naturel veut que la langue s'adapte en permanence aux faits nouveaux, aux nouvelles créations, aux nouvelles habitudes et aux nouvelles orientations de ses locuteurs. C'est donc tout à fait normal qu'à un moment ou à un autre, il y ait la nécessité de faire naître de nouveaux mots ou qu'on désémantise et resémantise les anciens, avec ou sans modifications. En ce qui concerne la question de l'incompatibilité culturelle et idéologique avec en prime la volonté d'imposer à une communauté des choix qui ne cadrent pas avec ses habitudes ancestrales, des réserves se doivent également d'être émises. L'internaute remet en question la théorie du complot, d'autant plus qu'il trouve peu pertinent l'idée de corrompre l'esprit d'un être humain et de réorienter ses convictions juste par le biais d'un mot intégré dans son vocabulaire ; lui qui est doté d'un libre arbitre, et peut utiliser ou ne pas utiliser tel ou tel mot. Il est donc question, à ce niveau, de se montrer moins suspicieux au sujet des réformes orthographiques qui, du reste ont toujours suscité le débat, entre les puristes conservateurs et les évolutionnistes, entre les classiques et les modernes, entre les gardiens de la norme et les relativistes, donc, longtemps avant les questions de genre et de minorités.

Il se trouve en effet que, justifié ou non, le débat sur les réformes orthographiques n'est ni nouveau ni à son épilogue. Tant que la langue vit et se meut, se répand et se parle, les questions d'adaptation, d'appropriation, de rejet et, surtout, de conflit ne sauront disparaître. Les réformes seront de ce fait courantes. Il s'agit, pour ainsi dire, des revers de la même pièce de monnaie, l'un ne pouvant aller sans l'autre, le tout constituant le fondement même de la dynamique des langues dans le monde. Chaque fois qu'il y a eu projet de réforme ou réforme proprement dite, les fins limiers des sciences du langage ont eu du grain à moudre car,

quelquefois, la remise en question est venue du fait que la réforme voulue ne cadrerait pas avec les principes normatifs érigés et entretenus jusque-là dans les cercles du savoir.

3. Rejet de la réforme sur les bases scientifiques

Les réformes strictement orthographiques ou plus larges sont courantes dans l'histoire de la langue française, depuis le Serment de Strasbourg jusqu'à nos jours. C'est dire que les langues en général et le français en particulier riment essentiellement avec la notion de réformes, surtout quand elles jouissent encore du statut privilégié de langue vivante. Les mutations diverses qui interviennent ainsi peuvent se justifier différemment, par des faits et actes variés : les rencontres entre les peuples (conflictuelles ou apaisées), le développement technologique et scientifique, avec de nouveaux concepts et réalités à nommer, les fantasmes des groupes de locuteurs motivés par nombreuses situations et phénomènes, les chocs culturels et/ou linguistiques... C'est ainsi qu'entre le 9^e et le 21^e siècle, la langue française, des points de vue phonologique (Martinet, 1974), morphologique, syntaxique, lexical, sémantique voire stylistique, a connu quatre grands mouvements/trois grandes périodes, en termes d'évolutions et de mutations. On est passé de l'ancien français (du 9^e au 13^e siècle) au français moderne (à partir du 18^e siècle), en passant par le moyen français (du 14^e au 16^e siècle) et le français classique au 17^e siècle (Olga, 2021).

D'une période à une autre, la métamorphose est parfois si importante qu'il devient laborieux pour un quelconque locuteur d'émettre ou recevoir un message sans une initiation préalable. Autrement, un locuteur du français contemporain aurait de la peine à décoder un message ou un texte produit en ancien français, et vice versa. En revanche, les réformes dites orthographiques intervenues plus ou moins régulièrement depuis l'avènement du français moderne sont généralement de moindre ampleur, et n'engagent pas, en théorie, les composantes majeures du discours. D'ailleurs, elles sont, le plus souvent, motivées par le désir de

décomplexifier la langue en termes de règles d'accord et/ou d'orthographe (cas des tolérances issues de la réforme de 1990 : le trait d'union entre les éléments de certains noms composés, entre autres). Pour ce qui est de la langue française de manière spécifique, il faut relever qu'en raison de son expansion géographique à travers le monde, la question des variétés est particulièrement d'actualité depuis le début du 21^e siècle. Aussi, plusieurs normes endogènes, parallèles à la norme centrale dite standard ont vu le jour. Chaque milieu où la langue se déploie développe une variante dont les règles grammaticales, syntaxiques, orthographiques... sont uniques, plus ou moins proches de celles de la langue standard. Il va de soi que les orientations sont dues, entre autres, aux habitudes linguistiques trouvées sur place, à l'environnement socioculturel et idéologique à exprimer dans sa spécificité et, quelquefois, aux choix intentionnels ou non des locuteurs.

Pour revenir aux réformes orthographiques dont l'avènement émane d'une institution bien connue, l'Académie française, le principe fondamental est donc de ne point rendre la langue plus complexe qu'elle ne l'est déjà, de procurer aux locuteurs à travers le monde une langue avec le moins de contraintes possible, tout en préservant la nature esthétique intrinsèque à celle-ci. Et c'est peu de le dire, la langue française est résolument à l'assaut de toute la planète, présente sur tous les continents. Il serait en effet contreproductif, à plus d'un titre, d'actualiser le fonctionnement d'une langue en la rendant moins accessible, plus hermétique, comme semblent le décrier les internautes ci-dessous.

a. Soro : C'est un pronom qui n'a pas sa place. *Il vient rendre flou ce qui était bien clair.*

b. Daval : *Est-ce que ce iel a vocation à figurer dans un courrier à côté de monsieur et madame ou bien il les remplacera ?* Vous parlez à un ami ou à une amie, d'une personne en apparence homme ou femme, ignorant qu'il ou elle est non binaire, sachant que ce n'est pas écrit sur son front, Quel pronom allez-vous utiliser pour la désigner ? Kiebre : *Tu veux prendre la place des gens dans l'Académie mais je considère qu'il s'agit du mauvais usage de la langue française !* On ne va pas forcer cette fois-ci là pour introduire cela.

c. Tremblay : *Plus ça va et plus je suis mêlée. Il me semble que j'étais bonne en français et c'est rendu (à ce niveau) que je ne m'y retrouve plus !*

d. Angandji : *Donc je dois retenir ça ? Dites à iels que moi je décide de dire il ou elle. On est où là ? À nous obliger des expressions qui font mal à la tête et qui sonnent faux.*

e. Diepkile : *C'est ma première fois de voir ça, je ne parviens même pas à prononcer, est-il traduisible en API ?*

f. Benallal : *Quelle insolence de vouloir introduire des modifications inutiles et incompatibles à une langue célèbre et un des fondements de la communication humaine. Est-ce que les premiers Français ne savaient pas qu'il existe des gens asexués ? ... On aime le français tel qu'il est. De plus, au moment où on espère trouver des solutions pour faciliter l'acquisition de cette langue, certains chercheurs apportent d'autres complications.*

g. Lilas : *Wokisme, il détruit une langue et une civilisation. Je préfère le français de Descartes, celui dont il a fait la promotion pour sortir du monopole du latin ; langue alors savante par excellence. Ça ne donnera rien.*

h. Fid : *Délire total. Aucune cohérence. (Dialogue en image. A : Alors on dira iel est belle ou iel est beau ? B : Iel est biel évidemment.)*

La crainte exprimée par la plupart des locuteurs ci-dessus trouve sa justification dans l'excès de contraintes linguistiques que semble générer la réforme querellée, si l'on s'en tient aux explications données par le critique littéraire à l'origine de la publication. Tel que cela se passe en règle générale en matière de dynamiques linguistiques, les termes obtenus par néologisme ou par emprunt intègrent *a priori* une catégorie grammaticale, la plus proche ou la plus adéquate/appropriée et, ensuite, subissent la plupart des flexions propres à ladite catégorie. Pour le cas d'espèce, étant donné qu'on a affaire à des pronoms personnels, il se trouve que ceux-ci varient en genre et en nombre, dans la langue française. Et comme le stipule le texte de l'auteur de la publication, les difficultés commencent à naître là, d'autant plus qu'au-delà de la question de genre, les pronoms classiques de même catégorie (il/elle) fonctionnent avec de nombreuses variantes, en fonction de l'élément/entité qu'ils remplacent, en se métamorphosant quelquefois en fonction de la place et du rôle qu'ils occupent dans la phrase. Kalhom le

relève en ces termes : « Le pronom “iel” a été formé en mélangeant “il” et “elle”. Pour cette raison, certaines personnes non binaires le refusent et utilisent d’autres pronoms. Il en existe beaucoup : ul, ulle, ol, olle, ael, aelle, ille, im, comme sujets ; et pour remplacer “lui” et “elle” on a “ellui” et “soi” au singulier et “elleux” et “euxes” (prononcé ‘euz’) au pluriel. Il est difficile à l’heure actuelle de dire si, parmi tous ces pronoms inclusifs, l’un va s’imposer ». Employé comme complément d’objet direct, « il », par exemple, devient « le » ; tout comme on le remplace par « lui » lorsqu’il joue le rôle de complément d’objet indirect. D’ailleurs, il affecte parfois l’adjectif qualificatif qui s’y rapporte ou, du moins, les deux subissent des modifications en fonction du nom noyau auquel ils sont attachés : *il est beau / elle est belle*. Le locuteur Fid, ironisant, se demande ainsi si l’on devra par exemple dire *iel est biel* pour exprimer la même idée, chose qui impliquerait dès lors d’autres réformes, celle des adjectifs qualificatifs, pour une harmonie totale, pour plus de cohérence. Et il ne s’agit que d’un angle très infime de l’important iceberg que la revendication (réforme) induit inéluctablement, par phénomènes inductifs interposés. D’où la réserve sur le plan scientifique (grammatical et linguistique).

En outre, il serait incongru de résoudre un problème en en engendrant un autre. Il ne faudrait pas que la recherche de l’inclusion (qui en soi est tout à fait légitime) se confonde à une revendication aux allures politiques. En partant du principe inclusif selon lequel la réforme du pronom répondrait à un déficit lié à l’existence d’un genre non pris en compte par la langue et ses règles, la réforme des pronoms classiques il/elle devrait donner lieu à un pronom approprié audit genre. Au lieu de cela, et en raison des variantes qui existent dans cette catégorie de personnes à désigner, on se trouve avec un nouveau binôme (iel/ielle), chose qui prouve qu’a priori, le problème ne se trouverait pas au niveau du genre à proprement parler. D’où l’interrogation contenue dans le sous-dialogue entre Nguema et Zambe.

i. Nguema : C’est toi le francophile...

>> Zambe : Ça ce sont les innovations linguistiques des capricieux. ‘iel’ a été créé pour ceux qui ne se reconnaissent pas comme étant homme

ou femme. *Mais le féminin 'ielle' ne vient-il à nouveau créer le problème que posait les pronoms 'il' et 'elle' ?*

La communauté scientifique, au vu de tout ce qui précède, est donc interpellée, question de mûrir davantage la réflexion autour de la réforme en débat. C'est d'autant plus pertinent que la question de l'expansion de la langue est ainsi mise en évidence. Les cercles, organismes et personnes en charge de l'enseignement-apprentissage de la langue devraient actualiser leurs pratiques pour les adapter aux nouvelles contraintes, lesquelles pourraient constituer, à tort ou à raison, des motifs de rejet de la langue, les sources de démotivation.

4. Une complexification susceptible de freiner l'élan des potentiels nouveaux locuteurs

L'objectif principal de la plupart des réformes des langues en général et du français en particulier est de simplifier les usages, de réduire les ambiguïtés à leur plus simple expression, de débarrasser le code de tous les superflus sans importances, davantage à l'écrit qu'à l'oral. Cette simplification, à n'en point douter, agit positivement sur d'autres initiatives vis-à-vis de la langue : l'enseignement, l'apprentissage, la standardisation, etc. « La réforme projetée vise davantage à faciliter aux futurs usagers l'appropriation du français écrit qu'à refaire l'histoire » (Roy, 1991 : 28). L'auteur se prononçait ainsi au sujet de la réforme orthographique de 1990. Pourtant, la prise en compte de tous les paramètres normatifs évoqués plus haut vient mettre de l'emphase sur le volet hermétique de la langue. Son acquisition, en effet, a plus besoin de facteurs apaisants que de paramètres aggravants. C'est d'ailleurs l'approche la plus bénéfique, autant pour la langue elle-même et sa survie que pour les acteurs de la chaîne pédagogique (enseignants, apprenants, auteurs d'ouvrages et manuels en la matière...). Comme le souligne une opinion plutôt courante, par stéréotype, ces nouveaux critères renforceraient de facto l'idée selon laquelle le français, en raison de ses multiples règles grammaticales, morphologiques et syntaxiques, figurerait parmi les langues les plus hermétiques du monde ; chose susceptible de dissuader, de

démotiver des potentiels locuteurs soucieux d'en faire une langue supplémentaire dans leur répertoire de langues parlées.

a. Tab : *Pourquoi toute cette complexité ?!!! N'êtes-vous pas satisfait de ce qu'on a appris à l'école ? Et ce pendant des siècles ?!!!* Si vous voulez améliorer c'est que vous n'êtes pas d'accord avec nos écrivains de jadis, si vous prétendez améliorer c'est que vous êtes plus savants qu'eux ?! *Dans les deux cas, vous ne faites qu'évader ceux qui rêvent apprendre la langue française.*

b. Wangnamou : *La phonétique simplement aura du fil à retordre.* Ce n'est même pas français.

c. Ganywamulume : Contre. *Il est très difficile de l'intégrer dans nos usages.*

d. Legénie : Déjà, son ortho m'énerve. *Avec tous les problèmes qu'on a à assimiler la langue française, on nous rajoute des salades ?*

e. Donga : Non. Déjà, *beaucoup de locuteurs d'autres langues (anglophones, lusophones, hispanophones) et autres trouvent que le français est très compliqué à cause de ses multiples règles d'usage. En rajouter encore une autre complication permettrait aux personnes désireuses d'apprendre la langue française de se résigner.*

f. Chapiou : C'est une *prostitution de la langue française*. Dommage.

g. Mahamadou : *C'est absurde vraiment. La langue française en voie de déperdition.*

h. Gaffet : Je suis contre ; *j'aime notre belle langue comme nous l'avons apprise à l'école.*

i. Pouoh : *'Il' et 'elle' suffisent.*

De telles contraintes grammaticales et/ou orthographiques voire morphosyntaxiques, d'ampleur relativement importante, justifient la réticence de la plupart des internautes qui, dans un imaginaire collectif, y voient de potentiels freins à l'engouement des nouveaux locuteurs à la conquête du français, langue seconde ou étrangère. C'est exactement ce que traduisent, de manière explicite, les répliques 'd' et 'e', celles de Legénie et Donga. Une réforme à l'image de celle en débat, au vu de ses nombreuses implications, impose de nouveaux défis à toutes les composantes de la

chaîne de communication dans une langue. Et, suivant les idées reçues, justifiées ou non, à valeur relative ou absolue, la langue française en regorge déjà assez pour qu'on puisse envisager un rallongement des possibilités. Donga va d'ailleurs plus loin, en s'appuyant sur une approche comparative (évidemment discutable). Il rapproche le français et ses locuteurs, d'une part, aux langues connexes et à leurs propres locuteurs, d'autre part. Les anglophones, lusophones et autres hispanophones trouveraient le français, pour ainsi dire, assez complexe ; ce qui sous-entend que l'anglais, le portugais et l'espagnol sont des langues plus faciles d'accès, assorties de moins de règles. Aussi discutable que puisse être cette thèse, il reste évident que l'idée de fond, à savoir le rejet de la réforme et des règles de trop qu'elle engendre se veut dominante.

À travers les énoncés 'a', 'b' et 'c', d'autres internautes, dans la même veine que les précédents, chargent en plus de diverses émotions leur prise de position en défaveur de la réforme et de sa relative complexité. Tab, par exemple, a recours à un usage répétitif voire abusif des signes de ponctuation, notamment les points d'exclamation et d'interrogation, pour montrer son indignation et son incompréhension. À l'image de l'interrogation de son congénère de l'énoncé 'd', celle de ce dernier est essentiellement rhétorique, pour montrer l'évidence du caractère inapproprié et inopportun d'une réforme qui suscite tant de polémiques entre les usagers de la langue, aussi bien idéologiquement que scientifiquement. Les locuteurs/internautes des quatre dernières répliques renchérissent en évoquant un éventuel appauvrissement de la langue française (bien que, en théorie, les dynamiques linguistiques, y compris les réformes orthographiques et lexicales, soient censées enrichir plutôt les langues vivantes qui les subissent). C'est ainsi que l'un parle de « prostitution » de la langue tandis que l'autre parle de sa « déperdition ». Ici, on ne peut s'empêcher de lire en trame de fond dans leur pensée, l'idée de purisme, de préservation de la langue dans sa configuration classique, à l'aube de la période moderne. Le recours aux tournures axiologiques le démontre davantage : « j'aime notre belle langue comme nous l'avons apprise à l'école ». Le locuteur exprime et vante son attachement à la langue, telle qu'elle a toujours été. Comme on peut s'en douter, tous les

internauts ayant commenté la publication de sieur Kalhom ne font pas montre d'unanimité dans l'absolu. Quelques-uns se montrent assez réservés, avec des avis moins radicaux, c'est le cas de Minou ci-dessous.

j. Minou : Personnellement, je suis contre l'introduction de ce pronom. *Il est vrai que ça facilite l'identification de la personne ou des objets dont on parle* mais je trouve que ça rend de plus en plus compliqué la langue française.

Certes, ils sont peu représentatifs par rapport à l'ensemble de la population cible (4.5%), mais leur prise de position permet d'appréhender le problème posé sous d'autres angles, à travers des prismes différents. Tout en partageant l'avis de ses co-locuteurs, à savoir une certaine réticence, voire une réticence certaine, vis-à-vis de la réforme, cet internaute, par un raisonnement concessif, admet que la révision des pronoms dans la langue française ne saurait avoir que des limites, ne saurait revêtir que des inconvénients. Elles ont, indiscutablement un atout, fut-ce de moindre importance, car permettent d'identifier aisément les personnes au genre ambigu. Encore faudrait-il relever le défi, en matière d'identification, pouvoir distinguer les individus relevant de cette troisième catégorie aussi aisément que c'est le cas avec les deux genres classiques, les plus répandus, le mâle et la femelle. De toute évidence, le débat est ouvert et les orientations, aussi nombreuses qu'elles puissent être, ont le mérite certain de vivifier la dynamique du français en contexte africain et ailleurs, d'autant plus que, dans la foulée, certaines s'élèvent pour revendiquer une autonomie vis-à-vis des choix dits du centre.

5. Vers une Académie africaine de la langue française ?

La préservation et/ou la protection des langues à travers le monde se fait par le biais de divers mécanismes. Si d'un côté l'on prend appui sur l'écrit et ses multiples atouts pour y parvenir, de l'autre l'oralité suffit pour transférer ce patrimoine d'une génération à une autre. Et il ne s'agit pas seulement de préserver la langue, il est aussi question de multiplier et faciliter les moyens d'accès à celle-ci. C'est pourquoi, outre ces deux moyens

majeurs, il existe une autre panoplie de mesures susceptibles de concourir à la bonne pratique de la langue, à l'évitement des écarts au profit d'une certaine norme : les dictionnaires, les manuels d'orthographe/ grammaire/ vocabulaire..., les instituts d'enseignement, les organismes tels que la Francophonie, les médias tels que TV5 Monde et, davantage, les Académies et/ou Conseils supérieurs des langues. La liste est loin d'être exhaustive. Pour le cas du français spécifiquement, l'Académie française est relativement la plus vieille et la plus haute institution en charge de contrôler sa pratique, son évolution et ses réformes. Si certaines langues pourtant plus imposantes dans la sphère mondiale s'évitent les contraintes d'une Académie (cas de l'anglais), d'autres se montrent plus conservatrices (cas du français). Et, au cours des derniers siècles, le français s'est tellement répandu dans le monde qu'il est devenu assez laborieux de circonscrire ses règles d'usages, d'imposer une camisole aux locuteurs régis par leur propre ontologie et leurs propres us et coutumes. Il existe aujourd'hui tellement de variétés que certaines sont devenues totalement incompatibles avec la variante dite standard, au point où deux locuteurs appartenant l'un à la variété et l'autre au standard ne sauraient interagir et se comprendre. C'est le cas, entre autres, des créoles qui s'observent dans plusieurs îles aux Amériques et ailleurs dans le monde.

Dans le même sillage, et en dépit des efforts émanant du déploiement de la Francophonie et de ses corollaires à travers le monde, plusieurs Nations et grandes régions ayant le français comme langue officielle (ou l'une des langues officielles) optent désormais pour une certaine autodétermination linguistique, laquelle va au-delà de la langue pour embrasser les causes culturelles, politiques, idéologiques voire sociales. Chacun veut parler un français qui lui est propre, sans devoir rendre forcément compte à une entité qui lui est externe et/ou supérieure. C'est le cas du Canada avec le Conseil supérieur de la langue française (CSLF), ou encore l'Office québécois de la langue française (OQLF), reflet de l'Académie française pour la Métropole, avec pour missions principales de « suivre l'évolution » et les dynamiques du français canadien (Paillé, 2011 : 218). L'Afrique qui, selon les prévisions démographiques, économiques et politiques serait dans moins d'un siècle le fief le plus imposant de la langue

française, et comme le démontrent certaines répliques sous le texte du critique littéraire objet de nos analyses, et si l'on s'en tient à l'imaginaire qui jaillit des interactions sur les médias sociaux (Difouo, 2022), aspirerait-elle à un tel affranchissement ? Certains locuteurs souhaiteraient-ils une plus forte implication de l'Afrique dans les sphères de régulation de ladite langue ?

a. Fid : *À défaut de renouer avec ses racines culturelles (dont la langue) pour plusieurs raisons peu ou pas fondées, l'Afrique, continent aux 2000 langues en cours d'extinction irréversible en raison des politiques linguistiques non justifiées et hautement aliénantes, face à son propre destin et à l'histoire, se doit de s'approprier définitivement (et c'est le meilleur compromis) de ces langues importées d'outre-mer.* Pour le cas de la langue française à titre d'illustration, *il est temps d'ériger une Académie autonome et libre de toute influence sur le continent voire dans chaque pays dit francophone. Et, s'il faut absolument, pour une raison ou pour une autre, parler les langues venues d'ailleurs au détriment des nôtres, il est hors de question que cela soit fait suivant les directives venues d'ailleurs tout aussi, sous le contrôle d'une instance condescendante, méprisante et étrangère vis-à-vis des locuteurs, de leurs réalités et de leurs aspirations.* Les siècles passés ont suffisamment causé du tort à l'âme ontologique africaine. Ça nous éviterait ce type de débat !

b. Hubert : *Je n'approuve pas ça, les Académiciens n'ont qu'à chercher à résoudre d'autres problèmes ; c'est-à-dire donner les noms à certaines choses d'origine africaine !*

c. Takala : *Rentrons étudier nos langues ou faisons des efforts en anglais langue la plus parlée du monde.*

C'est indéniable, il existe plusieurs français aujourd'hui. Entre autres, le français standard, le français canadien, le/les français africain/s... À titre d'illustration, le français canadien est une variante du français qui, dans une certaine mesure, se distingue du français standard, avec un effet phonétique archaïsant, une spécificité lexicale manifeste à plus d'un titre. C'est pour toutes ces raisons que le Canada a estimé, en tant que Nation souveraine, à un moment donné de son évolution, qu'il était nécessaire de

prendre ses distances avec l'Académie française, question de s'épanouir selon ses propres convenances, son propre contexte et ses propres exigences, à ne pas confondre avec une quelconque dissidence vis-à-vis de la communauté francophone mondiale, comme le souligne, à juste titre, le Gouvernement du Québec :

Le Conseil ne fera pas la promotion de la « langue québécoise » en l'opposant à la langue française. Notre organisme ne retient d'ailleurs pas ce genre d'opposition. La langue que l'on doit maîtriser, c'est la langue française, c'est le français qui assure le lien avec l'ensemble du monde francophone, avec ses outils de référence. La langue des Québécois, c'est le français ; un français comportant des modulations particulières, mais le français quand même (Gouvernement du Québec, 2019 : 2).

Telle est la démarche que pourrait désormais adopter l'Afrique (francophone), dans le but de s'affranchir d'un joug linguistique multiséculaire. Il n'est pas question de révolution, encore moins de bataille, mais plutôt d'une quête d'épanouissement pour le moins légitime. Et la quête d'une certaine autonomie ne doit pas non plus s'assimiler à une renonciation, à un changement de trajectoire a priori. L'idée, davantage, est de répondre aux sollicitations naturelles des millions de locuteurs longtemps restés dans le silence, et en dépit de l'ardent désir qui a dû les animer depuis des lustres. On l'a vu çà et là, les raisons pouvant justifier la volonté voire la nécessité pour un groupe de locuteurs d'orienter à leur guise la langue qu'ils parlent sont nombreuses et variées, d'autant plus que dans les pratiques, ce sont les utilisateurs d'une langue qui la choisissent et lui imposent leurs besoins d'extériorisation de la pensée et du monde environnant, et non l'inverse. On comprend, dès lors, la prise de position de l'internaute Fid ci-dessus, à savoir l'avènement d'une Académie locale de la langue française en Afrique. Et, suivant sa conception, il s'agit là du meilleur compromis, l'option la plus vitale pour cette langue en contexte externe, hors de l'hexagone, en milieu de conquête, un milieu pourtant miné par essence. Le nombre impressionnant de langues locales mises en berne et presque condamnées à mourir voudrait qu'il ait, par choix de renaissances de résurrection linguistique et culturelle, un retour aux sources sur le plan des politiques linguistiques. C'est, par ailleurs, ce que clament les internautes des énoncés 'b' et 'c'.

Bref, quelles que puissent être les raisons de préservation d'une langue données, quels que puissent en être les détours esthétiques, quelle que puisse être la volonté et/ou l'ardeur des puristes conservateurs, il demeure vrai que la norme d'hier, en toutes circonstances, peut devenir l'écart d'aujourd'hui, tout comme l'écart d'hier peut devenir la norme d'aujourd'hui. Aussi, sur un axe synchronique, la norme d'ici peut être l'écart à quelques lieux de là, et vice versa. « *Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà* » (Pascal, 1670). À ce titre, la différence devrait même être encouragée, pour une vivacité plus saine de la langue ; en sorte que les instances de suivi des langues à caractère international auraient des missions bien spécifiées, par rapport à celles des organismes de proximité. À l'observation, la langue française est tellement dynamique et en mouvement dans les pays africains (membres de la Francophonie ou sympathisants) qu'il est même incongru de devoir se remettre à des structures plus ou moins éloignées du contexte d'emploi pour en évaluer l'évolution et les éventuelles directions à lui imposer. L'exemple de la dynamique lexicale, pour ne prendre que ce cas montre à souhait qu'on est dans un milieu où les mutations sont permanentes, plurielles et fécondes. Il en est de même des attitudes syntaxiques, phonologiques, morphologiques et sémantiques. L'on saisit donc sous ce prisme, avec plus d'aisance la problématique d'un affranchissement, à l'aune des (projets de) réformes orthographiques et lexicales. Les multiples intentions de rejet analysées ci-dessus démontrent à souhait (même s'ils ne suffisent pas pour être catégorique) que la langue française dans le monde en général et en Afrique en particulier se meut en permanence, et s'ouvre sans cesse à de nouveaux horizons.

Conclusion

La vitalité de la langue française dans le monde est de plus en plus garantie par l'espace numérique. Elle s'y déploie et cela génère des formes de représentations, d'autant plus qu'il s'agit d'un espace susceptible de rassembler des locuteurs toujours plus nombreux et très cosmopolites. Le présent article, avec pour prétexte une publication sur Facebook relative

à la réforme des pronoms personnels de la troisième personne à portée inclusive, nous a ainsi permis d'examiner les attitudes des locuteurs en contexte sur les plans culturel, idéologique et scientifique. Si l'idée de réviser la langue française (en et hors de l'Afrique) ne pose pas en soi de problème majeur dans la mesure où toute langue vivante se régénère par sa propre dynamique, il se trouve, en revanche, que la raison de la révision (l'inclusion des minorités sexuelles, d'un genre autre que le mâle et la femelle), sur plusieurs points, peut ne pas arranger certains locuteurs ou groupes de locuteurs. Le rejet de la réforme, en premier lieu, s'explique par l'incompatibilité socioculturelle et idéologique entre les deux communautés concernées. En second lieu, le rejet se base sur la difficile faisabilité du projet, compte tenu de l'importante série de contraintes grammaticales, orthographies, lexicales et syntaxiques à générer et, donc, de réformes parallèles à envisager. Ce deuxième facteur en engendre un autre, le renforcement du caractère hermétique du code, et l'éventuel désintéressement des potentiels locuteurs. Tout cela, d'une manière ou d'une autre, aboutit à la problématique d'un affranchissement linguistique, à l'appel pour la mise sur pied d'une Académie régionale du français.

Bibliographie

Abric, J.-C. (dir.) 1994. *Pratiques sociales et représentations*. Paris : PUF.

Académie française. 1694. *Dictionnaire de l'Académie française*. 1^{re}, 5^e et 8^e édition. Paris : J-B-C / eBooksFrance.

Boyer, H. 2003. *De l'autre côté du discours, Recherches sur le fonctionnement des représentations communautaires*. Paris : L'Harmattan.

Caput, J.-P. 1991. « Les grandes réformes historiques ». *Revue des deux mondes*, p. 59-68.

Difouo, B. 2022. « Pratiques langagières et conscience linguistique sur les médias sociaux : d'une quête identitaire aux défis de réappropriation de la cyberlangue en contexte camerounais /africain ». *Féminisation linguistique ou usage féminin de la langue française*, Revue du Centre de recherche Analyse du discours, n° 34 (II), p. 183-199.

Gouvernement du Québec. 2019. *Rapport annuel de gestion*. Québec : Conseil supérieur de la langue française.

Jodelet, D. (éd.) 1989. *Les représentations sociales*. Paris : PUF.

Martinet, A. 1974. *Le Français sans fard*. Paris : PUF.

Moore, D., Py, B. 2008. Discours sur les langues et représentations sociales. In : *Précis du plurilinguisme et du pluriculturalisme*. Paris : Archives contemporaines, p. 271-280.

Moscovici, S. 1984. Préface. In : *Santé et maladie. Analyse d'une représentation sociale*. Paris : Mouton.

Olga, S. 2021. *Histoire de la langue française*. Loutsk : Veja-Drouk.

Paillé, M. 2011. « Conseil supérieur de la langue française, Suivre l'évolution de la situation linguistique au Québec au 21^e siècle. Des remises en question irrecevables ». *Bulletin d'histoire politique*, n°19(3), p. 218-224.
<https://doi.org/107202/1056005ar> [consulté le 15 mars 2022].

Paris, G. 1894. « Le pronom neutre de la 3^e personne en français ». In : *Des langues et des littératures romanes*, T 126, Société des amis de la Romania, p. 161-176.

Pascal, B. 1835. *Pensées*. Paris : Quai des augustins (réédition).

Roy, G.-R. 1991. « Quelques impacts de la réforme de l'orthographe sur l'enseignement et sur l'apprentissage ». *Québec français*, n° 81, p. 28-31.



© *Synergies Afrique des Grands Lacs*, n° 13, Année 2024.
Revue du GERFLINT (Évreux - France)
ARK : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb426870244>
Bibliothèque nationale de France.

Première édition - Juillet 2024 -

Éléments sous droits d'auteur –
Modalités de lecture et de citation, politique d'archivage et mentions
légalles consultables sur le site de l'éditeur www.gerflint.fr
et de la revue <https://gerflint.fr/afrique-des-grands-lacs>

Contact : synergies.afriquedesgrandslacs@gmail.com

